

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
COMMUNE DE VERNÈGUES



ARRÊTÉ MUNICIPAL
MA-ARR-2026-018

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION À MADAME GAËLLE TROUSSIER -
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de Vernègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et conseillers municipaux.

ARRÊTE

Article 1er :

À compter du 1er avril 2026, Madame Gaëlle TROUSSIER, Conseillère Municipale, est chargée de la conception et la rédaction des supports de communication externe.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

Conception et rédaction des supports

Rédaction et coordination des contenus pour le bulletin municipal, flyers, affiches et autres supports imprimés ou numériques,

Vérification de la cohérence éditoriale et graphique des supports avec la stratégie de communication municipale,

Suivi des prestataires pour la production graphique et la mise en page,

Proposition de nouveaux supports ou formats pour améliorer la diffusion et l'impact des messages.

Communication avec les habitants

Organisation et suivi de la diffusion d'informations à destination des administrés (bulletin municipal, affichage, lettres d'information, etc.),

Recueil des retours des habitants et coordination avec les services pour réponses et actions,

Développement d'actions pour améliorer la proximité entre la commune et les habitants,

Contribution à la valorisation des actions municipales auprès de la population.

Coordination et transversalité

Travail en lien avec les adjoints délégués à la stratégie de communication globale, au patrimoine, aux festivités et à la culture,

Contribution à la cohérence globale de la communication municipale,

Participation aux réunions de suivi des projets de communication.



Article 2 :

La présente délégation donnée à Madame Gaëlle TROUSSIER ne comporte aucune délégation de signature.

Article 3 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises à ce titre.

Article 4 :

Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil municipal.

Article 5 :

Le Maire de la commune de Vernègues est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Sous-Préfet
- au Trésor Public
- à l'intéressé à la notification

Fait à Vernègues, le 26/03/2026

Le Maire, Mme Anne REYBAUD

Le Conseiller Municipal ayant reçu
délégation :

